

République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

### N° 2024/113

Modification du tableau  
des effectifs à compter du  
5 juillet 2024

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 4 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Grande Salle d'Honneur de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, Maire**.

**Présents** : F. ARNOULD – R-M. BREYSSE – L. D'ALES-BOSCAUD - C. HUGUES – J-C. LAURENS P. LEANDRI – G. LETTIG – M. LIAUZUN – T. MAZEL – A. MUNICH - C. PANDOLFI – M. PERONNET – D. PETIT – P. REBOUL – C. RUIZ – M. SCOGNAMIGLIO – I. TEISSIER – G. VALVASON-SERODINE – P. VARLOUD - E. VIARDOT – A. ZULI

**Absent** : A.C. CHAFINO-BIERREN

**Procurations** : D. BUSELLI à R.M. BREYSSE – F. CARBONELL à C. RUIZ – R. CARTA à P. LEANDRI – J.B. GILIBERTI à G. LETTIG – C. MOYNAULT à T. MAZEL – G. RAILLON à P. REBOUL G. RAYNAUD-BREMOND à M. PERONNET

**Date de la convocation** : Vendredi 28 juin 2024

**Secrétaire de Séance** : Madame Lise D'ALES-BOSCAUD

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la présentation d'un tableau des effectifs des emplois permanents est rendue obligatoire par l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique (C.G.F.P.) qui définit que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ».

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent.

Le tableau des effectifs est anonyme et constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades, et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service. Il concerne les emplois de fonctionnaires, stagiaires et titulaires, ainsi que les emplois de contractuels de droit public.

Afin de s'adapter à l'évolution de la collectivité, il s'avère nécessaire de procéder à la création d'un poste au tableau des emplois permanents afin de nommer un agent ayant réussi un concours et anticiper un départ en retraite.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'exposé de Monsieur le Maire entendu,

- ☞ Approuve la création :
  - D'un emploi de Chef de Service de Police Municipale à temps complet

- ☞ Modifie le tableau des effectifs de la commune à compter du 05 juillet 2024 comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	dont temps non complet	EFFECTIFS POURVUS
Filière Administrative				
Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)	A	1		1
Attaché principal	A	1		0
Attaché	A	3		1
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	3		2
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	4		4
Rédacteur	B	4		2
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	13		12
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	13	1	7
Adjoint administratif	C	10		7
<b>Total filière administrative</b>		<b>52</b>	<b>1</b>	<b>36</b>

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 4 juillet 2024

République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Grande Salle d'Honneur de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, Maire**.

**Présents** : F. ARNOULD – R.M. BREYSSE – L. D'ALES-BOSCAUD - C. HUGUES – J-C. LAURENS P. LEANDRI – G. LETTIG – M. LIAUZUN – T. MAZEL – A. MUNICH - C. PANDOLFI – M. PERONNET – D. PETIT – P. REBOUL – C. RUIZ – M. SCOGNAMIGLIO – I. TEISSIER – G. VALVASON-SERODINE – P. VARLOUD - E. VIARDOT – A. ZULI

**Absent** : A.C. CHAFINO-BIERREN

**Procurations** : D. BUSELLI à R.M. BREYSSE – F. CARBONELL à C. RUIZ – R. CARTA à P. LEANDRI – J.B. GILIBERTI à G. LETTIG – C. MOYNAULT à T. MAZEL – G. RAILLON à P. REBOUL  
G. RAYNAUD-BREMOND à M. PERONNET

**Date de la convocation** : Vendredi 28 juin 2024

**Secrétaire de Séance** : Madame Lise D'ALES-BOSCAUD

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

### N° 2024/113

Modification du tableau des effectifs à compter du 5 juillet 2024

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	dont temps non complet	EFFECTIFS POURVUS
Filière Technique				
Ingénieur	A	2		2
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		0
Technicien	B	5		2
Agent de maîtrise principal	C	4		3
Agent de maîtrise	C	7		7
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	7	1	2
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	18	2	8
Adjoint technique	C	45	11	19
<b>Total filière technique</b>		<b>90</b>	<b>14</b>	<b>44</b>
Filière Sociale				
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1		1
Educateur de jeunes enfants	A	1		0
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	5		5
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	3		0
<b>Total filière sociale</b>		<b>10</b>		<b>6</b>
Filière Médico-Sociale				
Infirmière en soins généraux hors classe	A	1		0
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	1	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	4	1	4
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	3	2	0
<b>Total filière médico-sociale</b>		<b>9</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
Filière Sportive				
Educateur territorial des activités physiques et sportives principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1
Educateur territorial des activités physiques et sportives principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		0
Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	1		0
Opérateur principal des APS	C	2	1	0
<b>Total filière sportive</b>		<b>5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 4 juillet 2024

République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

### N° 2024/113

Modification du tableau des effectifs à compter du 5 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Grande Salle d'Honneur de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, Maire**.

**Présents** : F. ARNOULD – R-M. BREYSSE – L. D'ALES-BOSCAUD - C. HUGUES – J-C. LAURENS P. LEANDRI – G. LETTIG – M. LIAUZUN – T. MAZEL – A. MUNICH - C. PANDOLFI – M. PERONNET – D. PETIT – P. REBOUL – C. RUIZ – M. SCOGNAMIGLIO – I. TEISSIER – G. VALVASON-SERODINE – P. VARLOUD - E. VIARDOT – A. ZUILI

**Absent** : A.C. CHAFINO-BIERREN

**Procurations** : D. BUSELLI à R.M. BREYSSE – F. CARBONELL à C. RUIZ – R. CARTA à P. LEANDRI – J.B. GILIBERTI à G. LETTIG – C. MOYNAULT à T. MAZEL – G. RAILLON à P. REBOUL G. RAYNAUD-BREMOND à M. PERONNET

**Date de la convocation** : Vendredi 28 juin 2024

**Secrétaire de Séance** : Madame Lise D'ALES-BOSCAUD

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	dont temps non complet	EFFECTIFS POURVUS
Filière Animation				
Animateur Principal 1ère classe	B	1		1
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2		2
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	11	2	9
Adjoint d'animation	C	26	12	10
<b>Total filière animation</b>		<b>40</b>	<b>14</b>	<b>22</b>
Filière Police Municipale				
Chef de service de PM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1
Chef de service de PM	B	1		0
Brigadier chef principal	C	9		5
Gardien Brigadier	C	2		1
<b>Total filière police municipale</b>		<b>13</b>	<b>0</b>	<b>7</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>219</b>	<b>34</b>	<b>120</b>
----------------------	--	------------	-----------	------------

- ↳ Dit que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif, chapitre 012.
- ↳ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la présente délibération ainsi que toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait en séance, les jour, mois et an susdits,  
ont signé au registre les membres présents,  
Le Maire, Philippe LEANDRI

Le secrétaire de séance,  
Lise D'ALES-BOSCAUD


